

07 juin 2012 -19:31

Appartient à [Conseil des ministres du 8 juin 2012](#)

## Prolongation des plans stratégiques de sécurité et de prévention et des dispositifs Gardiens de la paix

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (\*) qui vise à prolonger jusqu'au 30 juin 2013 les plans stratégiques de sécurité et de prévention et les dispositifs Gardiens de la paix. Les crédits financiers afférents aux dispositifs Gardiens de la paix sont aussi prolongés d'un an. Ces dispositifs (\*\*) sont intégrés dans les plans stratégiques de sécurité et de prévention. Les priorités existantes et le système de financement sont maintenus.

Les plans stratégiques de sécurité et de prévention et les dispositifs Gardiens de la paix sont des instruments visant à mener, sur le plan communal, une politique de prévention et de sécurité intégrée.

*(\*) relatif à la prolongation 2012-2013 des plans stratégiques de sécurité et de prévention et des dispositifs Gardiens de la paix*

*(\*\*)*

*- arrêté royal du 28 décembre 2011 relatif à la prolongation des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2007-2010*

*- arrêté ministériel du 28 décembre 2011 octroyant, pour la période du 1er janvier 2012 au 30 juin 2012, une aide financière en vue de la réalisation de projets gardiens de la paix activa - contingent complémentaire dans les villes et communes bénéficiant d'un plan stratégique de sécurité et de prévention conclu avec l'Etat*

*- arrêté ministériel du 28 décembre 2011 octroyant, pour la période du 1er janvier 2012 au 30 juin 2012, une aide financière en vue de la réalisation de projets 90 ETP gardiens de la paix activa dans les villes et communes bénéficiant d'un plan stratégique de sécurité et de prévention conclu avec l'Etat*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première  
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances

Rue de la Loi 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 504 85 13

<http://www.milquet.belgium.be>